

32 rue Yves Toudic 75010 Paris 01 44 79 10 85 www.cipac.net

Fédération des professionnels de l'art contemporain

Siret 415 293 208 00054

Communiqué du 02 mars 2020

Le 3 mars prochain débutera l'examen par le Sénat en séance publique du projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP). Ce texte, présenté en conseil des ministres le 5 février et déposé immédiatement au Parlement contient les prémices d'un bouleversement de nature à remettre en cause de manière irréversible les fondements historiques de la politique culturelle de l'État et les principes républicains qui doivent l'animer.

Ainsi, la déconcentration des décisions d'attribution des labels de la création - telle que prévue dans ce texte de loi - créerait un précédent : une application différenciée de la politique de l'État dans les territoires.

Le CIPAC s'oppose fortement à cette disposition qui viendrait acter la disparition des labels des arts plastiques, "Centre d'art contemporain d'intérêt national" et "Fonds régional d'art contemporain", comme références nationales.

En cas d'adoption du projet de loi ASAP, l'attribution de ces deux labels ne serait plus la manifestation concrète et objective de la politique culturelle de l'État en matière d'équipement du territoire.

Cette disposition, aussi importante soit-elle, doit pourtant être vue pour ce qu'elle est réellement : la première étape d'un processus bien plus important qui pourrait s'apparenter au démantèlement de la politique de l'État en faveur du soutien à la création.

Les réorganisations destructrices en cours au sein de la Direction Générale de la Création Artistique et les premiers éléments communiqués sur le contenu du projet de loi décentralisation, différenciation et déconcentration nous font craindre le pire.

Présidées par une logique purement technique et comptable, les réformes à l'œuvre remettent profondément en cause quatre décennies de construction des politiques culturelles décentralisées reposant sur un engagement commun, vertueux et volontariste de l'État et des collectivités territoriales.

Le CIPAC dénonce l'absence totale de dialogue et de concertation avec les organisations professionnelles du secteur culturel sur ce sujet. Il est cependant encore temps de nous mobiliser. C'est pourquoi, dès aujourd'hui, le CIPAC agira auprès du Parlement pour préserver ce qui fait la singularité et la richesse des politiques culturelles en France.

Quel rôle, demain, pour l'État, dans le soutien à la création ?

c i p a c

Fédération des professionnels de l'art contemporain

32 rue Yves Toudic 75010 Paris 01 44 79 10 85 www.cipac.net

Siret 415 293 208 00054

SONT MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DU CIPAC LES 28 RÉSEAUX ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES SUIVANTS :

ACB - Art contemporain en Bretagne

ADRA – Association de développement et de recherche sur les artothèques

AFROA - Association française des régisseurs d'œuvres d'art

AICA-France - Association Internationale des critiques d'art

AIR DE MIDI - Réseau d'art contemporain en Occitanie

ANDEA - Association nationale des écoles supérieures d'art

ANEAT – Association nationale des écoles d'art territoriales de pratiques amateurs

APPEA – Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art

ARTS EN RESIDENCE - Réseau national

ASTRE - Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine

BEAR - Bibliothèques d'écoles d'art en réseau

BLA! – Association nationale des professionnel·le·s de la médiation en art contemporain

BOTOX(S) - Réseau d'art contemporain Alpes & Riviera

CEA – Association française des commissaires d'exposition

CNEEA - Coordination nationale des enseignants d'écoles d'art

CPGA - Comité professionnel des galeries d'art

DCA – Association française de développement des centres d'art contemporain

RESEAU DOCUMENTS D'ARTISTES

FFCR – Fédération française des professionnels de la conservationrestauration

LA FONDATION FRANCES

LORA - Lorraine Réseau Art

MARSEILLE EXPOS

PLATFORM – Regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain

PÔLE ARTS VISUELS PAYS DE LA LOIRE

RESEAU DIAGONAL – Réseau national des structures de diffusion et de production de photographie

TRAM - Réseau art contemporain Paris / Île-de-France

VERSANT EST - Réseau art contemporain en Alsace

50° NORD - Réseau transfrontalier d'art contemporain